

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **3 avril** à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 21 mars 2025.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - GOUL Francis - ROBERT Claudette - MUCHA Sandrine -
BARRIÈRE Renaud - TERRAL Marie-Claude - MARTIN-DUPONT Frédéric -
PROD'HOMME Marie-Madeleine - ZEEMAN Klaas - CARRILLO Geneviève.

PROCURATION : Mr ALAUX Frédéric à Mr BARRIERE Renaud.

SECRETAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude

Ordre du jour :

1 - Vote des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

2.1 Présentation et vote du Budget Primitif 2025.

2.2 Budget Primitif 2025 : vote des subventions aux associations

2.3 Budget Primitif 2025 : Vote d'une subvention dans le cadre d'une situation de handicap

3.1 Devis voirie rurale 2025

3.2 Devis aménagement de trottoir

3.3 Devis d'un poêle à pellet

3.4 Devis porte d'entrée du logement communal

3.5 Devis : relamping église communale

3.6 Devis remplacement de 2 poutres sommitales du beffroi de l'église

Questions diverses.

7.2 / FISCALITES / 007-2025

1 - Vote des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation :

Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivant et 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Monsieur le Maire expose que du fait de l'inflation (1,7 %) les bases sont revalorisées par l'administration fiscale à hauteur de ce pourcentage.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 40,34 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 28,21 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 8,08 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire,
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux.

- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 008-1-2025 BIS :

2-1 - Présentation et vote du Budget Primitif 2025 :

**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION MODIFIE LA DÉLIBÉRATION N°0008-1-2025
POUR ERREUR MATÉRIELLE**

Le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2025 et invite le Conseil Municipal à délibérer pour vote des propositions nouvelles, comme suit :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES :	450.785,78 € dont 6.870,00 € de RAR
RECETTES :	450.785,78 € dont 1.420,00 € de RAR
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES :	278.322,05 €
RECETTES :	278.322,05 €

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOPTE** le budget présenté pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

7.5 – FINANCES LOCALES / 008-2-2025 :

2 - 2 – Budget Primitif 2025 : vote des subventions aux associations :

Dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'exercice 2025, il est proposé de procéder à une première ligne budgétaire de subventions pour les associations communales et principales suivantes :

➤ Club des loisirs de Thézac	1.972,00 €
➤ Gens de Terroir – Thézac	600,00 €
➤ Chemins de Thézac	500,00 €
➤ Chasse de Thézac	300,00 €
➤ Le Bistrot BAT	600,00 €
➤ Les Amis du vin du Tsar	300,00 €
➤ Secours Enfants de Roumanie	400,00 €
➤ Anciens combattants Tournon – ADCPG-CATM	100,00 €
➤ Amicale pompiers Tournon	150,00 €
➤ Radio 4 cantons	150,00 €
➤ Amicales des anciens marins	100,00 €
➤ Les Amis de l'Ukraine	100,00 €
➤ Convergence	100,00 €
➤ Cinéma le Liberty	100,00 €
➤ Cœur et Panache	200,00 €
➤ Paysans d'autrefois	300,00 €
➤ La Gisclure	200,00 €
➤ Les Enfants Perdus	150,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions énumérées ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2025 à l'article 65748,
- **DÉCIDE** que les autres demandes de subventions reçues en mairie seront étudiées prochainement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.5 – FINANCES LOCALES / 008-3-2025 :

2 - 3 – Budget Primitif 2025 : vote d'une subvention dans le cadre d'une situation de handicap :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier d'une administrée sollicitant une aide financière pour l'achat d'un Quatrix Axess e3, un fauteuil tout terrain électrique coûtant 12.659,24 €.

Sensible par la demande, nous avons contacté la Sté Mont Blanc Mobility qui nous informe que le choix de l'administrée n'est pas pris en charge à 100% mais peut obtenir une PCH (prestation de compensation du Handicap) allant jusqu'à 3.000,00 € en complément des 7.500,00 € déjà accordé par la M.D.P.H.

Au vue de la vulnérabilité et des faibles ressources de certains foyers dans la commune, les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à accorder une aide financière pour l'achat d'un fauteuil roulant tout terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **REFUSE** d'accorder une subvention pour l'achat d'un Quatrix Axess e3.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 009-1-2025

3-1 – Devis Voirie Rurale 2025 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'intervenir pour la réfection de 3 voiries communales :

- Chemin du « VERDUS »
- Chemin de « MIRET »
- Chemin de « PAGÈS »

A ce titre, il présente le devis reçu en mairie de :

L'entreprise DETP DELBES – LAROQUE TIMBAUT pour les montants suivants :

- Chemin du « VERDUS » : **5.482,50 € H.T,**
- Chemin de « MIRET » : **6.030,75 € H.T,**
- Chemin de « PAGÈS » : **3.450,00 € H.T.**

Soit 14.963,25 € H.T soit 17.955,90€ T.T.C.

La réfection sera réalisée en revêtement bicouche sur le chemin de « VERDUS » et de « MIRET » et en calcaire sur le chemin de « PAGÈS ».

Il est à noter que la réfection du chemin de « Pagès » n'est pas réalisée dans sa totalité et que deux autres tranches supplémentaires seront nécessaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DÉCIDE** de retenir le devis de L'entreprise DETP DELBES – LAROQUE TIMBAUT pour un montant total de travaux de **14.963,25€ HT soit 17.955,90€ TTC.**
- **DÉCIDE** de porter la dépense en investissement à l'article 2151 sur le Budget 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

8.4.1 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / 009-2-2025

3-2 – Voirie : devis aménagement de trottoir :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement de trottoir au 1, Route de l'Église en cause les eaux pluviales qui pourraient provoquer des inondations au domicile de l'administré.

Monsieur le Maire présente un devis fourni par Monsieur Arnaud STEINBACH, artisan maçon :

- **Devis N°2025-14 pour un montant de 4.180,00 € H.T. soit 5.016,00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le devis N°2025-14 d'un montant de **4.180,00 € H.T soit 5.016,00 € T.T.C**
- **DÉCIDE** de porter en section d'investissement à l'article 2151 du budget 2025 pour travaux d'aménagement de trottoir le montant de 3.825,00 € H.T soit 4.590,00 € T.T.C
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

8.5 – LOGEMENT COMMUNAL / 009-3-2025

3-3 – Devis : poêle à pellet :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un poêle à pellet dans le logement communal situé au N°11 Route de l'Église.

Investir dans un poêle à pellet présente un grand nombre d'avantage : économique, pratique, écologique et un confort thermique.

Monsieur le Maire présente un devis fourni par la Société SAS CHD DONCIEUX :

- **Devis N°148 pour un montant de 4.800,00 € H.T. soit 5064,00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le devis N°148 d'un montant de **4.800,00 € H.T. soit 5064,00 € T.T.C.**
- **DÉCIDE** de porter en section d'investissement à l'article 2131 du budget 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

8.5 LOGEMENT COMMUNAL / 009-4-2025

3-4 – Devis porte d'entrée du logement communal situé au 7 route de l'Église :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de changer la porte d'entrée au

logement communal situé au 7 Route de l'Église.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Devis N°09119 de la Sté LES MENUISIERS DES OCCITANS pour un montant de 2.378,19 € H.T soit 2.853,83 € T.T.C.
- Devis N°D-25/04-10925 de la Sté CASÉO pour un montant de 1.394,09 € H.T. soit 1.675,61 € T.T.C

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **DÉCIDE** de reporter au prochain conseil cet ordre du jour,
- **DEMANDE** plus d'informations sur le modèle de porte proposées par les deux sociétés.

8.5 – BÂTIMENT COMMUNAL / 009-5-2025

3-5 – Devis : relamping église communale :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder à la rénovation des projecteurs actuels par des ampoules LED avec la mise en place d'une programmation en vue de réaliser des économies d'énergies.

Les ampoules LED sont économes par rapport aux ampoules traditionnelles. Elles offrent une qualité de lumière supérieur, produisent une lumière plus claire, plus uniforme et plus naturelle, ce qui améliore la visibilité et créer une atmosphère agréable.

Monsieur le Maire présente un devis fourni par M. Helder PINTO, artisan électricien et sanitaire :

- **Devis N°2025-044 pour un montant de 840,00 € H.T. soit 1.008,00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le devis N°2025-044 de M. Helder PINTO d'un montant de **840,00 € H.T. soit 1.008,00 € T.T.C.**
- **DÉCIDE** de porter en section d'investissement à l'article 2131 du budget 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

8.5 – BÂTIMENT COMMUNAL / 009-6-2025

3-6 – Devis : remplacement de 2 poutres sommitales du beffroi de l'église :

Suite à l'intervention de Bodet Campanaire pour la maintenance de la cloche de l'Église, il s'est avéré que 2 poutres sommitales du beffroi sont à remplacer.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- **Devis N°495863 de la Sté BODET CAMPANAIRE pour un montant de 3.862,00 € H.T. soit 4.634,40 € T.T.C.**
- **Devis N°3860 de la Sté EL KESSI pour un montant de 2.750,00 € H.T soit 3.025,00 € T.T.C**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le devis N°3860 de la Sté EL KESSI d'un montant de **2.750,00 € H.T. soit 3.025,00 € T.T.C.**
 - **DÉCIDE** de porter en section d'investissement à l'article 2131 du budget 2025.
 - AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.
-

Questions diverses :

- **Chasse aux œufs :**

La chasse aux œufs aura lieu le samedi 19 avril à 11h00.

- **Soirée Contée :**

La soirée contée aura lieu le samedi 5 avril à 19h30 : près de 60 inscriptions à ce jour.

- **Concert des Arts :**

Le concert des Arts se tiendra le 11 avril à la salle des fêtes de Thézac.

- **Réunion publique :**

La Réunion Publique aura lieu le 12 juin 2025.

- **Prochain Conseil Municipal :**

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 7 mai 2025.

La séance du conseil municipal du 3 avril 2025 à 23h00.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

GOUL Francis

ROBERT Claudette

MUCHA Sandrine

BARRIÈRE Renaud

TERRAL Marie-Claude

MARTIN-DUPONT Frédéric

ZEEMAN Klaas

PROD'HOMME Marie-Madeleine

CARRILLO Geneviève